Arrêté du 12 septembre 2000 portant nomination au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR: ATEG0090396A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du Il janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial ayant, compétence pour connaître toutes les questions concernant l'organisation et l'activité des services de l'administration centrale de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1998 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. Wahl (Thierry), directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales, président, en remplacement de M. Laurent (Jean-Luc).

Mme Barret (Christiane), directrice de la nature et des paysages, en remplacement de Mme Guth (Marie-Odile).

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Au titre de la CFDT Membre titulaire

M. Giral (Jacques), en remplacement de M. Audibert (Marc).

Membre suppléant

M. Leobet (Marc), en remplacement de Mme Pau (Sylvie).

Au titre de la CGT Membre suppléant

Mme Godet (Annie), en remplacement de Mme Meyrat (Michèle).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Fait à Paris, le 12 septembre 2000.

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales,

T. WAHL